



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 38

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 13 avril 2023

OBJET :

DE-23-04-1-03) BUDGET ANNEXE 2023 DES SPECTACLES VIVANTS

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi treize avril à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 30 mars 2023 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN.

Absents excusés : Mme POLLARD (pouvoir à Mme MARTIN), Mme BALAGNA-RANIN (pouvoir à M. RIBET), M. POLITZER (pouvoir à Mme GALL).

Absents : M. BOUKOBZA, M. EPINAT .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230413-lmc1H10704H1-BF
Date de réception en Préfecture : 18/04/2023
Date de Publication : 18/04/2023

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L 2224-2, L. 2311-1 et suivants ;

Vu le projet de budget annexe des Spectacles vivants pour l'exercice 2023 ;

Considérant la possibilité pour les communes de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre de services publics à caractère industriel ou commercial, sur décision prise par le conseil municipal et pour l'une des raisons énumérées par la loi ;

Considérant l'un de ces motifs, à savoir la nécessité de prévoir une contribution du budget principal au budget annexe des Spectacles vivants en raison de son fonctionnement ne pouvant être financé sans une augmentation excessive des tarifs;

Après avis de la commission Finances, Administration générale, Ressources humaines, Nouvelles technologies, Open data du 03 avril 2023,

D É L I B È R E

à la majorité (1 voix contre Mme BALAGNA-RANIN, 5 abstention(s) : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT,)),

ARTICLE I : Adopte le budget annexe des Spectacles vivants pour l'exercice 2023 qui s'équilibre, pour les deux sections cumulées, en recettes et en dépenses, à la somme de 126 759 €.

ARTICLE II : Approuve la contribution du budget principal au budget annexe des Spectacles vivants qui s'élève, pour l'exercice 2023, à 81 759 €.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé